

### Eléments statistiques

	Hommes	Femmes
Nombres d'inscrits	28	53
Candidats admissibles	3	7
Candidats admis	2	6
<b>Option</b>		
Anglais	13	17
Espagnol	1	11
Arabe	1	1
Course de 1500M	13	9
Danse	0	15

### Moyennes épreuves :

Moyenne admissibilité : 9,13/20

Moyenne admission : 11,63/20

### Textes de référence :

- ✓ [Décret n°2007-1290 du 29 août 2007 relatif aux conditions d'application à Mayotte des dispositions statutaires relatives aux professeurs des écoles.](#)
- ✓ [Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles](#)
- ✓ [Arrêté du 19 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation à Mayotte du concours externe et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles](#)

### Déroulement des épreuves

---

#### **ADMISSIBILITE**

---

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et sur la culture scientifique et technologique.

#### **1. Épreuve écrite de français : langue, langage, culture**

Durée de l'épreuve : 4 heures dont 30 minutes pour la première partie.

L'épreuve comporte trois parties :

- Première partie : compréhension orale d'un texte didactique. Cette partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'approprier le sens d'un texte lu par l'écoute et la prise de notes. Après l'audition d'un texte lu successivement par deux personnes, le candidat répond à une série de questions présentées sous forme de questionnaire à choix multiples.

- Deuxième partie : compréhension écrite et rédaction. Cette partie vise à *évaluer la capacité du candidat à produire une réponse construite et rédigée* à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires dans le domaine des sciences humaines.
- Troisième partie : connaissance de la langue et approche didactique du français à partir de l'analyse de productions d'élèves. Cette partie vise à *évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires* en grammaire, orthographe, lexicque et système phonologique.

L'épreuve est notée sur 40 points (Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire).

- 8 pour la première partie,
- 12 pour la deuxième partie,
- 14 pour la troisième partie,
- 6 points permettant d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

### **Attendus, exigences**

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes dans le domaine des sciences humaines (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à questionner des supports d'enseignement (didactique et/ou pédagogique).

### **2. Epreuve écrite dans les domaines mathématiques, scientifiques et technologique**

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve comporte trois parties :

- Première partie : résolution d'un problème complexe. Il s'agit d'apprécier particulièrement la *capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile*.
- Deuxième partie : résolution d'exercice, compréhension écrite et rédaction. Ces exercices pourront être proposés *sous forme de questions* (à choix multiples, à réponse construite...)
- Troisième partie : approche didactique des mathématiques à partir de *l'analyse de productions d'élèves*.

L'épreuve est notée sur 40 points (Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire).

- 10 pour la première partie,
- 12 pour la deuxième partie,
- 14 pour la troisième partie,
- 4 points pour la qualité syntaxique et la qualité écrite.

### **Attendus, exigences**

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement dans les domaines mathématiques, scientifiques et technologiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Elle doit permettre d'évaluer la capacité à questionner des supports d'enseignement didactiques et/ou pédagogiques. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Une attention particulière portera sur la capacité du candidat à savoir argumenter, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances et à faire preuve d'un esprit critique.

### **ADMISSION**

---

Les deux premières épreuves d'admission comportent des entretiens avec le jury qui permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Ces deux épreuves sont complétées par une troisième épreuve portant sur une discipline au choix.

#### **1. Mise en situation professionnelle**

Préparation 1h

Exposé 10mn, entretien 20mn

L'épreuve est notée sur 50 points :

- 20 points pour l'exposé du candidat
- 30 points pour l'entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, choisi par le candidat au moment de l'épreuve parmi trois propositions représentant chacune une discipline ou un domaine différent de l'école primaire. Chaque dossier comporte une documentation de cinq pages maximum.

#### **2. Etude de cas concernant la connaissance du système éducatif et la dimension éthique du professeur des écoles**

Préparation 1h

Exposé 10mn, entretien 20mn

L'épreuve est notée sur 50 points :

- 15 points pour l'exposé du candidat
- 25 points pour l'entretien avec le jury
- 10 pour les valeurs de la République

L'épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français et ses particularités à Mayotte, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Elle consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury, portant sur une situation professionnelle ordinaire inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

### **3. Epreuve au choix**

#### **3.1. LVE : allemand, anglais, arabe, espagnol**

Préparation 20 mn, épreuve de 20 mn

Epreuve notée sur 20 points.

#### **3.2. EPS : danse ou 1500m**

Epreuve notée sur 20 points : 12 points pour la prestation physique, 8 points pour l'entretien

#### **Danse**

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse son admis. La prestation a une durée de deux minutes maximum.

Le jour de sa prestation, le candidat fournit au jury une note d'intention, non soumise à notation, de dix lignes maximum présentant le titre et l'argument de sa prestation (référence à un patrimoine culturel, intention du danseur en lien avec la chorégraphie proposée)

#### **1500 m**

La prestation physique consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon un barème.

L'entretien qui suit la prestation choisie par le candidat est d'une durée de quinze minutes maximum. Le jury interroge le candidat sur sa préparation, sa prestation et sa connaissance de l'activité physique, sportive et artistique correspondante. L'entretien permet également au jury d'apprécier la capacité du candidat à proposer des démarches pédagogiques liées à cette

activité, ses connaissances plus générales du champ de l'EPS à l'école et des bienfaits de l'activité physique pour la santé.

Cas particuliers :

- Les candidats n'ayant pas fourni le certificat médical ou l'ayant produit hors délai se voient attribuer la note 0 à la prestation physique.
- Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.
- Les candidats dispensés de cette prestation obtiennent la moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique.

## **Éléments de RAPPORT DE JURY CRPE 2025**

### **Epreuve Etude de cas**

---

#### ***Attendus, exigences***

En ce qui concerne les documents du sujet, le détail des sources présentés permet aux candidats de gagner du temps et ne démontre aucun esprit de synthèse ou d'une quelconque réflexion. La problématique est bien trop souvent confuse voire totalement absente.

Les références institutionnelles et les termes pédagogiques employés sont méconnus ou confus ce qui peut conduire à un dialogue de sourds et extrêmement compliqué.

Le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture est cité pour certains sans vraiment en maîtriser le contenu.

Aucun candidat n'a cité les différents guides fondamentaux et la didactique reste imprécise et mal maîtrisée. Une grande confusion entre programmation et progression émerge d'un grand nombre.

La langue orale est approximative et la syntaxe incorrecte pour des futurs professeurs (« *je leurs explique* »), confusion entre masculin et féminin ou discours inaudible voire incompréhensible...

On attendra donc des candidats :

- S'exprimer avec une maîtrise de la langue française orale. Utiliser le vocabulaire spécifique, relatif au sujet abordé. *L'aisance dans la parole n'est pas synonyme d'une maîtrise de la langue française,*
- Mettre en œuvre, respecter, les principes et valeurs de la République dont particulièrement le principe de laïcité au sein de l'école, de la classe, dans les différentes situations exposées.
- Être capable de problématiser les documents donnés et d'en dégager les enjeux.
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif français et des spécificités du territoire de Mayotte.
- Avoir une bonne connaissance du 1<sup>er</sup> degré.
- Être capable de se projeter dans la fonction de professeur des écoles.
- Identifier différents aspects du rôle pédagogique de l'enseignant.
- Être capable d'argumenter les réponses apportées, de développer ses propos.
- Être capable de se référer aux ressources institutionnelles.

Remarques :

- *Les candidats doivent être en mesure d'argumenter avec clarté, d'explicitier leurs idées et, lorsque c'est possible, de mobiliser des références pertinentes pour appuyer leurs propos.*
- *Il est attendu des candidats qu'ils soient capables de s'appropriier le sujet à partir des documents fournis. Lors de leur présentation, ils doivent annoncer clairement la problématique, proposer une introduction structurée, ainsi qu'un plan de développement cohérent.*
- *Ils doivent aussi montrer la capacité à se mettre en perspective et à s'appropriier les textes et à s'en détacher.*

### **Éléments d'analyse**

On note un manque de préparation flagrante pour un concours de catégorie A et pour devenir enseignant ; et les membres du jury s'étonnent du manque de sérieux de certains candidats qui déclarent pourtant être déjà dans le métier en tant que contractuels. Des candidats qui avouent que le concours à Mayotte est accessible, plus « facile » et qui donc ne s'investissent pas.

Les candidats originaires du second degré ne sont pas en reste dans leur méconnaissance du premier degré.

Les documents étudiés ne font pas l'objet de réflexion et la paraphrase reste omniprésente sans détachement de ces derniers.

L'enseignement explicite est difficile à faire émerger malgré un questionnement assidu de la part du jury.

- Les candidats en réussite doivent être capables de proposer un exposé structuré à partir d'une problématique extraite des documents. Les candidats se bornent trop souvent à résumer les différents documents sans réellement prendre en compte les trois questions censées les guider dans leur réflexion. Les candidats qui réussissent le mieux sont ceux qui arrivent à prendre de la hauteur pour proposer une vision synthétique intégrant leurs connaissances propres.

- Ils doivent être capables de faire référence aux documents pour illustrer leur propos.
- Ils doivent avoir connaissance du fonctionnement du 1<sup>er</sup> degré et des devoirs de l'enseignant vis-à-vis de l'Institution, de la communauté éducative, des élèves et des apprentissages.
- Ils doivent avoir la capacité de proposer des exemples d'organisation (modalités de travail, aménagement de l'espace) et d'activités réalisables au sein de la classe ou de l'école.
- Ils doivent identifier et connaître les principales ressources institutionnelles de référence.
- Il est attendu une connaissance du système éducatif et notamment la prise en compte des particularités du territoire de Mayotte.

Remarques :

- *Un certain nombre de candidats se limitent à analyser les documents sans pour autant répondre explicitement à la problématique posée par l'étude de cas. D'autres utilisent parfois des termes ou concepts qu'ils ne maîtrisent pas, ce qui nuit à la clarté et à la pertinence de leur propos.*
- *Nous constatons que le fait d'avoir exercé des fonctions d'enseignant contractuel ne préjuge pas de la réussite des candidats à l'épreuve d'EDC et de leur capacité à envisager les implications concrètes des sujets proposés.*

-

A noter :

Le profil des candidats est varié : étudiants en science de l'éducation, reconversions professionnelles, contractuels exerçant dans le premier degré.

Un certain nombre de candidats disent se présenter suite à une licence métier de l'éducation. Ces derniers sont dans l'ensemble bien préparés à l'épreuve.

A contrario, nous constatons que le fait d'avoir exercé des fonctions d'enseignant contractuel ne préjuge pas de la réussite des candidats à l'épreuve d'EDC et de leur capacité à envisager les implications concrètes des sujets proposés.

Cela interroge la pratique de ces candidats à qui est déjà confiée une mission de service public. Renforcer l'accompagnement spécifique des contractuels débutants sur les sujets touchant à l'éthique, au sens des responsabilités et à l'engagement professionnel est un axe de réflexion.

### **Remarques**

- Des candidats ne maîtrisent pas la langue française orale. On déplore de nombreuses erreurs d'accord en genre et des constructions de phrases syntaxiquement incorrectes.
- Certains candidats ne parviennent pas à comprendre les questions du jury malgré une reformulation.

- Des candidats ne sont pas parvenus à établir des relations entre les textes et ont réalisé une analyse de texte indépendamment des autres documents sur le sujet.
- Certains candidats ne parviennent pas à se positionner par rapport au principe de laïcité. L'exigence dans la tenue vestimentaire reste très floue.
- Des candidats ont une méconnaissance du site Eduscol et ainsi proposent à titre d'exemple de visionner des vidéos sur You Tube.
- Certains candidats en poste dans une école, ont une vision erronée du métier. Bien souvent, ils enseignent dans une école qui dysfonctionne et n'ont pas le recul pour appréhender les exigences du métier.
- On se heurte parfois à une approche descriptive qui ne permet pas d'évaluer les capacités d'interprétation et d'argumentation du candidat.

### **Conseils**

- Les candidats doivent s'entraîner à présenter un exposé structuré, établir un plan clair en faisant émerger une problématique évidente au travers des documents proposés ;
- Structurer l'exposé oral : introduction avec la présence de la problématique, annonce du plan qui peut être différent d'un découpage en trois parties correspondant à la réponse apportée aux trois questions, conclusion.
- Les candidats pourront éviter de rédiger tout ce qui va être énoncé à l'oral afin de gagner du temps (1h seulement de préparation).
- Il est conseillé d'apprendre à soigner ses transitions afin que l'exposé soit cohérent.
- Faire preuve de curiosité et de recherches personnelles lors de sa préparation, en effet on a parfois l'impression que certains « ont vu de la lumière » et pensent être recrutés automatiquement par le besoin d'enseignants à Mayotte.
- Prendre connaissance des rapports de jury précédents.
- Eviter d'effectuer une lecture de ses notes pendant l'exposé.
- Être capable d'expliquer des termes employés.
- Eviter de paraphraser les documents un à un.
- Se positionner comme futur fonctionnaire de l'état garantissant et mettant en œuvre les Valeurs de la République.
- Connaître les principaux dispositifs et le cadre réglementaire au sein d'une école.
- Connaître quelques ressources institutionnelles.
- Parler de ce qui est vraiment connu ou maîtrisé.
- Se concentrer sur la problématique posée, sans se disperser, et apporter des éléments concrets et pertinents.
- Si le candidat a eu une expérience dans l'enseignement ou un contact avec les élèves, ne pas hésiter à s'appuyer sur ce vécu.
- Assurer des transitions claires entre les différentes parties du développement Ne pas chercher pas la complexité : préférer des réponses claires, simples et bien argumentées.
- Optimiser son temps de préparation et le temps imparti pour l'exposé
- *Répondre aux trois questions.*

- *Les candidats en poste dans un établissement doivent se documenter pour apprécier le fonctionnement de l'école.*

---

## **Mise en situation professionnelle**

---

Les candidats se présentent devant les jurys avec courtoisie et respect, mais ne semblent pas être bien préparés aux entretiens.

Même si la plupart d'entre eux font des efforts pour exposer pendant presque dix minutes, l'exploitation des documents annexes n'est pas souvent effectuée en profondeur.

Les termes pédagogiques et didactiques ne sont pas employés à bon escient. Les candidats démontrent parfois des méconnaissances énormes des références institutionnelles.

Malgré l'expérience de certains en tant qu'enseignant contractuel, beaucoup de candidats ne connaissent pas le système éducatif de manière générale.

### **Attendus, exigences**

- S'exprimer avec une maîtrise de la langue française orale. Utiliser le vocabulaire spécifique, relatif au sujet abordé.
- Mettre en œuvre, respecter, le principe de laïcité au sein de l'école, de la classe, dans les différentes situations exposées.
- Être capable de problématiser les documents donnés et d'en dégager les enjeux.
- Maîtriser les savoirs savants en jeu.
- Avoir une connaissance du système éducatif français et des spécificités du territoire de Mayotte.
- Avoir une connaissance du 1<sup>er</sup> degré.
- Être capable de se projeter dans la fonction de professeur des écoles.
- Identifier différents aspects du rôle pédagogique de l'enseignant.
- Être capable d'argumenter les réponses apportées, de développer ses propos.
- Être capable de se référer aux ressources institutionnelles.

### **Éléments d'analyse**

- Comme pour l'épreuve d'admissibilité, il est constaté que les candidats ne prennent pas suffisamment le temps d'une lecture approfondie des sujets. L'analyse des sujets ne doit pas être superficielle, elle doit être réfléchie et méthodique.
- Les candidats manquent d'organisation et de méthodologie pour traiter les sujets : absence de plan, absence d'introduction, conclusion rapide sans ouverture. Les candidats ont du mal à structurer leur pensée et ont tendance à partir dans tous les sens. Il est attendu davantage de rigueur.

- Il est à noter un manque de culture générale, les connaissances pédagogiques et didactiques devraient être plus approfondies pour postuler un poste de professeur des écoles.
- Dans l'ensemble, il est constaté un manque de références pédagogiques et de lexique spécifique.
- De même, la connaissance de l'organisation du système éducatif est souvent très lacunaire et les particularismes de Mayotte peu connus ou peu maîtrisés.
- L'approche systémique du système et contexte éducatif, des missions et des enjeux de l'école est bien souvent ignoré de candidats.
- Certains candidats ne connaissent pas le déroulement de épreuves, ni leur contenu ou leurs enjeux.
  
- Les candidats en réussite sont capables de proposer un exposé structuré à partir d'une problématique extraite des documents. Ils sont capables de faire référence aux documents pour illustrer leur propos.
- Ils ont connaissance du fonctionnement du 1<sup>er</sup> degré et des devoirs de l'enseignant vis-à-vis de l'institution, de la communauté éducative, des élèves et des apprentissages.
- Ils ont la capacité de proposer des exemples d'organisation (modalités de travail, aménagement de l'espace) et d'activités réalisables au sein de la classe ou de l'école.

### **Remarques**

- Des candidats ne maîtrisent pas les savoirs savants liés aux notions à enseigner. (Nombres, chiffres, ...)
- Des candidats n'ont pas connaissance des programmes d'enseignement, de l'existence des différents guides fondamentaux et des ressources Eduscol.
- Des candidats ne différencient pas les B.O (Bulletins Officiels) des programmes scolaires.
- Des candidats ont une représentation erronée de ce que revêt l'enseignement aujourd'hui en termes de gestes professionnels.

### **Conseils**

- Structurer l'exposé oral : introduction avec la présence de la problématique, annonce du plan qui peut être différent d'un découpage en trois parties correspondant à la réponse apportée aux trois questions, conclusion.
- Prendre connaissance des rapports de jury précédents.
- Eviter d'effectuer une lecture de ses notes pendant l'exposé.
- Être capable d'explicitier des termes employés.
- Eviter de paraphraser les documents un à un.
- Se positionner comme futur fonctionnaire de l'état garantissant et mettant en œuvre les valeurs de la république.
- Connaître les principaux dispositifs et le cadre réglementaire au sein d'une école.

- Connaître quelques ressources institutionnelles.

## **LVE**

---

### **1. Attendus et exigences de l'épreuve**

Les épreuves orales du CRPE option LVE visent à évaluer :

- Le niveau linguistique du candidat (attendu : niveau B2 minimum selon le CECRL)
- La maîtrise des contenus culturels et leur intégration dans des situations pédagogiques
- Les compétences didactiques : savoir présenter le texte et définir les grandes lignes dans la langue cible, favoriser l'interaction,
- La posture professionnelle du futur professeur des écoles : capacité à se projeter dans des situations d'enseignement réel, clarté d'expression, gestion du temps et des supports
- Le candidat doit prendre connaissance des textes réglementaires régissant le concours

### **2. Éléments d'analyse et constats du jury**

#### **a) Sur la qualité linguistique :**

- Certains candidats manquent de vocabulaire en langue cible, ce qui limite leur capacité à interagir avec le jury et à construire des exemples pédagogiques cohérents.
- Le recours trop fréquent au français lors des échanges nuit à l'évaluation des compétences linguistiques réelles.

#### **b) Sur la préparation pédagogique :**

- Une partie des candidats s'est montrée bien préparée, avec des propositions concrètes, contextualisées et appuyées sur les programmes du 1er degré.
- D'autres, au contraire, manquent de projection dans la réalité du métier : difficultés à intégrer la dimension culturelle ou à faire le lien avec le niveau des élèves.

### **3. Remarques complémentaires du jury**

- Les textes supports étaient jugés accessibles et en adéquation avec les attendus.
- Les jurys soulignent une grande hétérogénéité dans la qualité des prestations.
- Le besoin de formation et d'accompagnement est réel, surtout chez les candidats ayant peu d'expérience professionnelle.

### **4. Conseils et recommandations du jury**

Pour mieux répondre aux exigences du concours, le jury émet les recommandations suivantes :

➤ **Renforcer la préparation linguistique :**

- Pratiquer régulièrement la langue cible (expression orale, compréhension, enrichissement du lexique)
- Utiliser des ressources authentiques : podcasts, vidéos, lectures, échanges avec natifs
- Privilégier l'autoformation (British council, lingua.com, duolingo)

➤ **Approfondir les compétences didactiques :**

- Se familiariser avec les programmes du cycle 1 au cycle 3
- Intégrer des éléments culturels pertinents et adaptés à l'âge des élèves

➤ **Travailler la posture professionnelle :**

- S'entraîner à **s'exprimer avec clarté, fluidité et rigueur**
- Se projeter dans des situations de classe concrètes
- S'exercer à la gestion du temps lors des simulations d'oral

➤ **Participer à des préparations collaboratives :**

- Rejoindre un groupe inter-degré ou inter-circonscriptions pour mutualiser les pratiques
- Proposer des simulations orales avec feedback, guidées par des formateurs.

## **EPS**

### Analyse

-En 2024 : 359 candidats étaient inscrits et 94 candidats admissibles.

-En 2025 : 441 candidats inscrits dont 57 admissibles. (8 à Paris et 49 à Mayotte)

Ainsi, nous avons eu moins de candidats admissibles par rapport à l'année précédente.

Parmi les admissibles de 2025(40 en 1500 m et 9 en danse)

#### A) 1500 m

- 11 candidats dispensés soit 27%
- 3 absents soit 7%
- 26 participants (qui ont couru) soit 65%

Les prestations :

Les candidats ont eu  $\frac{3}{4}$  heure d'échauffement, d'une manière générale cette étape s'est bien déroulée.

Cependant, l'étirement a été mal géré ; certains candidats se sont arrêtés juste après la course ; très peu de candidats l'ont fait normalement.

Les étapes de la course n'ont pas été respectées par beaucoup de candidats (comment récupérer après la course, à titre d'exemple.)

Difficultés rencontrées.

En l'absence de stade agréé à Mayotte, certains candidats découvrent le stade le jour de la course.

Je tiens à souligner l'inégalité qui réside entre :

- le candidat qui court à 9 heures et celui qui court 11h 15 par exemple (par rapport à la chaleur).

-ceux qui ont compris que même en finissant la course, vont avoir de mauvaise note, qui préfèrent se dispenser pour avoir comme note la moyenne de tous les candidats.

En conclusion, cette course demeure très difficile pour les candidats, soit elle est complètement méconnue par ces derniers qui la choisissent par défaut, soit les candidats ne sont pas assez préparés, soit c'est le barème qui est trop élevé surtout pour les hommes.

## B) DANSE

Nous avons eu 9 candidats dont 2 absents. Nous n'avons qu'une commission.

Les candidats ont été mieux préparés par rapport aux années précédentes. Les étapes de la danse ont été généralement respectées, la majorité de candidats se sont préparés.

## EPS

---

### **Attendus, exigences.**

#### **A) 1500 m**

La prestation physique est une course qui est précédée d'un échauffement. La course est notée selon un barème.

Ensuite, le candidat passe un entretien d'une durée de 15 minutes. Le jury interroge le candidat, sur la préparation de l'épreuve physique et la connaissance de l'activité physique.

Au courant de l'entretien, le jury se rend compte de la capacité du candidat à proposer des situations et des démarches pédagogiques ainsi que des connaissances de l'EPS et ses bien faits au niveau de la santé.

#### **B) Danse :**

La danse est une prestation individuelle. La prestation dure 2 minutes maximum.

Le jour de la prestation, le candidat remet au jury une note d'intention de dix lignes au maximum présentant le titre et l'explication de sa prestation (elle n'est pas notée).

**Remarques :**

- Les candidats n'ayant pas présenté le certificat médical ne participent à la prestation physique.
- Les candidats dispensés de la prestation physiques obtiennent la moyenne des notes obtenues par tous candidats qui ont réalisé les prestations physiques.
- Les candidats même dispensés doivent se présenter à l'heure où ils sont convoqués munis de certificats médicaux.

**Éléments d'analyse et constats****Les prestations :****1500**

Les candidats ont eu ¼ heure d'échauffement, d'une manière générale cette étape s'est bien déroulée.

Cependant, l'étirement a été mal géré ; certains candidats se sont arrêtés juste après la course ; très peu de candidats l'ont fait normalement.

Les étapes de la course n'ont pas été respectées par beaucoup de candidats (comment récupérer après la course, à titre d'exemple.)

**Danse**

Les candidats ont été mieux préparés par rapport aux années précédentes. Les étapes de la danse ont été généralement respectées, la majorité de candidats se sont préparés.

**Conseils et recommandations**

- Avant de choisir l'EPS en option, prendre le temps de la connaître et connaître également les attendus.
- Se préparer vraiment et longtemps à l'avance.
- Ne pas choisir une épreuve par défaut.

**Conclusion générale**

Il ressort que, de manière générale, trop de candidats se présentent aux épreuves du CRPE sans projection dans le métier d'enseignant. Le projet de devenir professeur des écoles n'est pas réfléchi ou abouti, il ne suffit pas de se présenter aux épreuves du CRPE pour devenir enseignant.